

DES SERVICES PUBLICS DE HAUTE QUALITÉ POUR TOUS**Un cadre juridique européen clair**

Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du PE, le groupe socialiste a été le moteur d'une campagne demandant un cadre juridique européen clair pour les services publics. Sans un tel cadre, la fourniture de services publics dans l'UE continue à souffrir d'une grave insécurité juridique générée essentiellement par des décisions imprévisibles de la Commission européenne ou de la Cour de justice.

Nos succès

En mai 2006, le groupe a présenté des propositions législatives - une initiative sans précédent visant à entamer un débat public avec ceux qui partagent notre vision d'une Europe qui est plus qu'un marché et dans laquelle il est admis que des services publics de qualité sont essentiels pour la bonne marche de la société.

Janvier 2007: sur la base d'une étroite coopération avec des organisations européennes partenaires, à savoir le Comité des Régions (CdR), le Comité économique et social européen (CESE), la Confédération européenne des syndicats (CES), la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), le Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général (CEEP), le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE), le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC) et le Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général (CELSIG), un réseau informel des services publics a été mis en place pour poursuivre la campagne en faveur d'une plus grande sécurité juridique pour les services publics en Europe. Le groupe socialiste s'est rallié à la pétition lancée par la CES sur cette question et qui a jusqu'à présent recueilli une demi million de signatures, y compris les maires de dix capitales européennes.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Novembre 2007: la Commission européenne a publié sa position (communication et suivi du Livre blanc de 2004 sur les services publics) sur la consolidation du cadre juridique pour la fourniture, l'organisation et le financement des services publics, y compris les services sociaux, dans le marché intérieur européen. Le groupe socialiste a ainsi réussi à ne pas clore le débat européen sur cette question cruciale, comme l'avaient espéré les conservateurs et les libéraux.

Un autre résultat tangible est que les 27 chefs d'État et de gouvernement ont accepté d'inclure dans le nouveau "Traité de Lisbonne" une base légale explicite pour des législations horizontales qui garantiraient que, en Europe, les services publics sont en mesure de remplir leur mission.

Nos prochains objectifs politiques

Lorsque les nouvelles dispositions des traités, y compris le Protocole sur les principes de base applicables aux services publics, seront ratifiées, elles apporteront aux politiques européennes plus de transparence et de cohérence et établiront des principes communs et des valeurs communes pour la fourniture des services publics tout en respectant la diversité des secteurs et des situations dans les États membres.

L'article 14 du traité confère à l'UE de nouvelles responsabilités et crée une nouvelle base juridique pour l'adoption de dispositions législatives communautaires dans le cadre de la procédure de co-décision.

Le groupe socialiste et ses organisations partenaires continueront la campagne pour un cadre juridique européen des services publics qui prenne en compte les préoccupations des citoyens. Sur la base du traité de Lisbonne, la proposition de directive cadre présentée par le groupe socialiste deviendra un projet de règlement. **Le groupe et le PSE continueront leur campagne pour un accès universel à des services publics de haute qualité, qui constitue un droit fondamental et une des caractéristiques déterminantes du modèle social européen.**